



RAPPORT D'ÉVALUATION

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Cégep de Drummondville

Mars 2016

Québec, le 31 mars 2016

Madame Brigitte Bourdages
Directrice générale
Cégep de Drummondville
960, rue Saint-Georges
Drummondville (Québec) J2C 6A2

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 10 mars 2016, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Cégep de Drummondville, qui a été adoptée le 29 septembre 2015 par son conseil d'administration.

Dans son rapport d'évaluation de la version précédente, la Commission avait jugé que la politique était entièrement satisfaisante. Le Collège a apporté certaines modifications afin de préciser le contenu de la politique et de mieux refléter les pratiques actuelles du Collège en ce qui a trait à l'évaluation des apprentissages. Il a notamment révisé la section concernant les responsabilités et les droits de la Direction des études.

La Commission réitère les invitations faites au Collège lors de l'évaluation de sa politique en décembre 2014 et juge que la PIEA du Cégep de Drummondville est toujours entièrement satisfaisante.

Comme tous les rapports de la Commission, celui-ci est public. Il sera diffusé sur le site Web de la Commission après avoir été transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Original signé

Céline Durand

c. c. M. Pierre Asselin, directeur des études